



ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs des Délégations des Pays contractants et autres Organismes présents à ces assises,

Monsieur le Président,

Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports et Voies de Communication qui devait être avec nous est empêché suite à des obligations d'État ; Néanmoins, il nous charge de vous transmettre toutes ses félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette 36^e Assemblée de l'OACI.

Grâce à vos qualités éprouvées, nous sommes rassurés du bon déroulement de nos travaux.

Nous voudrions saisir cette heureuse occasion pour vous transmettre à vous-même, au Président du Conseil, au Secrétaire Général ainsi qu'à tous les Éminents Délégués les salutations de Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence **Joseph Kabila Kabange** et le Premier Ministre **Antoine Gizenga** .

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo vient de sortir d'une longue période de guerres marquée par deux faits majeurs qui ont influé négativement sur la sécurité de la navigation aérienne sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit, premièrement de la destruction d'un grand nombre d'infrastructures de communication et de d'aides à la navigation.

Cette situation déplorable a privé beaucoup d'aéronefs usagers de notre espace aérien des services fiables qu'ils auraient dû bénéficier.

En deuxième lieu, les Administrations parallèles instaurées lors des rebellions ont favorisé l'importation d'aéronefs dont l'état de navigabilité est précaire, avec pour conséquence, beaucoup d'accidents d'aviation dus à des facteurs techniques.

Monsieur le Président,

Après ce tableau sombre, nous voudrions remercier l'Organisation des Nations Unies pour sa Mission de maintien de la Paix qui a permis à notre Pays de sortir de la guerre, et d'organiser les premières élections libres et démocratiques depuis 1960.

La République Démocratique du Congo remercie particulièrement la Communauté Internationale qui a accompagné ce processus de paix, notamment : les États-Unis d'Amérique, la France, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Italie.

Nous rendons aussi un hommage mérité au rôle combien important joué par les Pays membres de la SADC, tout particulièrement l'Afrique du Sud.

Monsieur le Président,

Durant cette période sombre de notre histoire, nous avons bénéficié du soutien total de l'OACI.

En effet, depuis 1998, un Plan de contingence a été élaboré avec le concours des Experts de l'OACI, lequel a permis de continuer à assurer l'exploitation des routes aériennes dans l'espace aérien supérieur de notre pays.

Certaines actions importantes ont été organisées, grâce au concours de l'Antenne de l'OACI qui travaille au sein de la Mission des Nations Unies au Congo, en abrégé la MONUC. Ces actions comportent notamment la campagne WGS-84 et la mise en œuvre des procédures GNSS sur 10 Aéroports, la formation des Contrôleurs de la circulation aérienne et l'implantation des tours de contrôle mobiles sur 04Aéroports.

Pendant que dure cette Mission des Nations Unies au Congo, d'autres actions viendront sûrement enrichir cette liste.

Monsieur le Président,

En dépit de nos énormes difficultés, la République Démocratique du Congo continue à manifester sa ferme volonté de se conformer au Plan AFI de la navigation aérienne ainsi qu'aux normes et nouveaux concepts de l'OACI.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en œuvre le Plan CNS /ATM de la RDC, dont la finalité est d'assurer le contrôle en route et l'extension de la VHF sur l'ensemble de l'espace aérien supérieur de notre Pays.

Deux routes RNAV ont déjà été mises en œuvre à la demande de notre client IATA : il s'agit de la UM731 et de la UM 998.

Deux autres routes RNAV RNP 10, la UM 214 et la UM 215 sont en cours d'être mises en œuvre, afin de permettre à notre Pays de rejoindre le boulevard aérien africain qui monte de l'Afrique du Sud vers l'Europe.

Dans le domaine de l'assainissement de l'exploitation technique des aéronefs, le Ministère des Transports et Voies de Communication a arrêté un train de mesures en vue de renforcer la sécurité des vols et renverser le cours des accidents d'aviation qui endeuillent assez souvent notre Pays.

Les deux Audits de l'OACI en l'occurrence sur la sûreté et la supervision de la sécurité ont balisé notre chemin sur des actions correctives que nous nous attelons d'ores et déjà à réaliser.

La Banque Mondiale que nous tenons aussi à remercier a financé des études de restructuration de nos institutions d'aviation civile en séparant juridiquement l'organe normatif chargé la régulation et de la supervision de celui chargé de la fourniture des services de la navigation aérienne et de la gestion des aéroports.

L'une des plus grandes reformes qu'enregistrera l'aviation civile de notre pays est la mise en place d'une administration autonome de l'aviation civile conformément aux recommandations de l'OACI. Ce qui nous permettra de disposer d'un organe de régulation doté de pouvoirs nécessaires pour l'application des normes et règlements en matière de transport aérien et sortir ainsi notre pays de la liste noire européenne.

Monsieur le Président,

Profitant de la paix qui est restaurée dans notre Pays, nous pensons que le moment est désormais favorable pour construire à nouveau, et poursuivre le développement.

C'est aussi le moment de penser à remplir toutes nos obligations vis-à-vis de l'OACI.

C'est pourquoi nous en appelons à la reprise de la Coopération technique avec l'OACI, notamment le Projet OACI/PNUD arrêté en 1999.

En vous souhaitant plein succès dans les travaux de cette 36^e Assemblée dont vous avez la responsabilité, encore une fois nous vous remercions pour toute votre attention.

— FIN —